

**Extrait du registre  
des délibérations de la commune de Brécycy  
Séance du 21 octobre 2022**

L'an 2022 et le 21 octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunion de la mairie), sous la présidence de Mr Aurélien LAUNAY, Adjoint au Maire.

Présents : Mmes BRAS Elodie, CACHO Magalie, CHOLLET Fanny, DEROUET Catherline, JOUAN Séverine ; MM BOUGRAT Patrick, GANGNERON Antoine, LAUNAY Aurélien, MILLIET Thomas, MOUROUX Francis, POISSON Gérard, SARREAU Philippe

Excusés : Mr FERRAND Christian (a donné pouvoir à Mr LAUNAY Aurélien), Mme CAMUZAT Aurélie (a donné pouvoir à Mme CACHO Magalie),

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 12
- Votants : 14 (*arrivée de Mmes JOUAN et BRAS à 19h30 et de Mr POISSON à 20h20*)

Date de la convocation : 17 octobre 2022

Date d'affichage : 17 octobre 2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de Bourges le

Et publication le

Secrétaire de séance : Mr BOUGRAT Patrick

### **Sommaire**

- a. Désignation d'un secrétaire de séance
- b. Approbation du compte-rendu du conseil du 12 septembre 2022
- c. Evènements et décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal
  - Achats de jouets et jeux pour la cantine et la garderie
  - Organisation pendant les absences des agents communaux (COVID)
- d. Délibérations
  1. Convention de délégation de missions liées à l'utilisation du site SET
  2. Coupes ONF 2023 : mode de commercialisation
  3. Désignation d'un conseiller municipal correspondant incendie et secours

4. Charges mensuelles du SMERSE (location)
5. Création de deux postes d'agents recenseurs
6. Approbation de modification des statuts du SDE
7. Tarifs de location des salles
8. Noël des personnes âgées de plus de 72 ans
9. Frais de fonctionnement des écoles
10. Répartition de la taxe d'aménagement entre la commune et la CDC

d. Questions diverses

- Demande de subventions : Secours Populaire et Fondation des Aveugles
- Organisation Festivités à venir (fête de Noël, vœux du maire - sapins, décorations, dates...)
- Point sur le déploiement de la Fibre Optique

a. **Désignation d'un secrétaire de séance**

Mr Patrick BOUGRAT est désigné secrétaire de séance.

b. **Approbation du compte-rendu du conseil du 12 septembre 2022**

Le compte-rendu du conseil municipal du 12 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

c. **Evènements et décisions prises par le Maire depuis le dernier Conseil**

- Achats de jouets et jeux pour la cantine et la garderie

Les agents en charge de la cantine – garderie, et les enfants, ont émis des souhaits d'achat de jeux et jouets intérieurs et extérieurs.

Des achats ont été faits dans un magasin de sport et un magasin de jouets. Ils ont été distribués.

Par ailleurs, la communauté de communes a été sollicitée pour apporter un regard extérieur sur le fonctionnement de la cantine.

- Organisation pendant les absences des agents communaux (COVID)

Trois agents ont eu la COVID. Le maintien de la cantine, garderie, et entretien des locaux a pu être réalisé grâce à l'ensemble de l'équipe communale, des élus, et l'ASER.

d. **Délibérations**

1. Convention de délégation de missions liées à l'utilisation du site SET

Référence : 2022\_0026

Objet : Signature de la convention de délégation de missions liées à l'utilisation du site SET

Lors d'une ouverture de poste dans la commune, il est nécessaire de faire une déclaration d'emploi, et une nomination, en plus des documents concernant l'embauche de la personne. Cela se fait sur un site internet, SET (Site Emploi Territorial).

Le Centre de Gestion du Cher (CDG 18) propose de le faire pour les collectivités, pour respecter

la réglementation et afin qu'il n'y ait pas d'erreur, moyennant une facturation à l'acte. Il faut pour cela signer une convention avec le CDG 18.  
La commune aura accès à la CVthèque du site SET.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'adhérer à la convention de délégation des missions liées à l'utilisation du SET proposée par le CDG 18 et d'autoriser le Maire à conclure et signer la convention type à partir de laquelle la saisie des DVE sera faite par le CDG 18 à titre onéreux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Autorise le CDG 18 à saisir pour le compte de la commune les déclarations d'emploi ainsi que les nominations
- Autorise le Maire à conclure et signer la convention correspondante avec le CDG 18
- Prévoit les crédits correspondants au budget de la collectivité

## 2. Coupes ONF 2023 : mode de commercialisation

Référence : 2022\_0027

Objet : Proposition de coupes de l'exercice 2023

Aurélien LAUNAY lit le courrier de Mr David BERTAUD de l'Office National des Forêts, concernant les coupes prévues pour 2023.

Parcelle	Nature de la coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surface (ha)	Coupe réglée	Mode de commercialisation			
					Vente sur pied	Appel d'offres	Gré à gré	Délivrance pour l'affouage
FR / 2	REG	100	2.63	OUI				X
FR / 3	REG	80	2.78	OUI				X
VI / 6	AMEL	20	1.33	OUI				X
GU / 22	REG	40	2.5	OUI				X
BO / 13	TSF	40	2.4	OUI				X
BO / 14	TSF	40	2.4	OUI				X

REG : Régénération

AMEL : Amélioration

TSF : Taille sous futaie

FR : Francheville

VI : Villeneuve

GU : Guilly

BO : Bourg

Certains conseillers municipaux s'interrogent sur le choix des parcelles dont il est l'objet (notamment Francheville). Il paraît nécessaire d'organiser une réunion entre l'ONF, la municipalité et les garants des différents affouages, d'une part car l'agent en charge de la gestion de la forêt communale de Brécy est arrivé depuis peu, d'autre part, pour mettre du lien entre les différentes personnes concernées par ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention,

- Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2023 présenté ci-après
- Demande à l'ONF de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites
- Pour les coupes inscrites, précise leur mode de commercialisation

*Arrivée de Mmes Elodie BRAS et Séverine JOUAN.*

### 3. Désignation d'un conseiller municipal correspondant incendie et secours

Référence : 2022\_0028

Objet : Désignation d'un conseiller municipal correspondant incendie et secours

Le décret 2022-1091 du 29/07/2022 indique qu'il est nécessaire de désigner un conseiller municipal correspondant « incendie et secours ». Le courrier commun Préfecture – SDIS est lu pour connaître les attributions de ce correspondant.

Thomas MILLIET se porte volontaire pour être ce correspondant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, approuve la nomination de Thomas MILLIET comme correspondant incendie et secours.

### 4. Charges mensuelles du SMERSE (location)

Référence : 2022\_0029

Objet : Charges mensuelles du SMERSE

Le SMERSE loue un bureau au-dessus de la bibliothèque. Le loyer est révisé annuellement, selon l'indice de référence des loyers.

Les charges sont actuellement de 53€ et étaient augmentées chaque année de 1€.

Le contexte actuel (coût de l'énergie) justifie une hausse supérieure.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, approuve l'augmentation des charges mensuelles du SMERSE de 2 euros par mois. Les charges seront donc, à compter du 01/01/2023, de 55€ mensuelles.

Une commission énergie doit se réunir prochainement pour réfléchir, de façon globale, à la consommation énergétique de la commune.

### 5. Création de deux postes d'agents recenseurs

Référence : 2022\_0030

Objet : Création de deux postes d'agents recenseurs

La commune fera l'objet d'un recensement en 2023, du 18 janvier au 18 février.

Compte tenu du nombre d'habitants, 2 agents recenseurs doivent être recrutés, pour des contrats de 6 à 8 semaines (formation préalable, saisie informatique post recensement...).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, valide la création de deux postes d'agents recenseurs

### 6. Approbation de modification des statuts du SDE

Référence : 2022\_0031

Objet : Approbation de modification des statuts du SDE

La commune est membre du SDE 18. Les statuts n'ont pas évolué depuis 2016. Or, dans le même temps, il y a eu des évolutions tant au niveau des membres qui composent le SDE que des missions exercées par ce dernier. La chambre régionale des comptes a invité fortement le SDE à actualiser ses statuts.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les modifications des statuts du SDE tels qu'ils sont rédigés en annexe de la délibération du Comité Syndical du SDE n°2022-18.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, approuve les modifications des statuts du SDE 18.

En parallèle, un compte-rendu de la dernière réunion du SDE est réalisé par le titulaire au sein du SDE, notamment sur le sujet des économies d'énergie.

*Arrivée de Mr Gérard POISSON.*

#### 7. Tarifs de location des salles

Référence : 2022\_0032

Objet : Tarifs de location des salles

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide de ne pas augmenter les tarifs relatifs aux locations des salles (Foyer Rural, Espace Aupetit, salle de réunion) pour l'année 2023.

L'électricité sera facturée selon « le tarif en vigueur ».

Il est rappelé que la salle Aupetit est louée exclusivement aux habitants de la commune, et uniquement en dehors des périodes scolaires.

#### 8. Noël des personnes âgées de plus de 72 ans

Référence : 2022\_0033

Objet : Noël des personnes âgées de plus de 72 ans

L'organisation du Noël des personnes de plus de 72 ans est discutée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, valide l'organisation du Noël des personnes de plus de 72 ans comme suit, et inscrit la dépense au budget :

- un bon d'achat de 20€ à utiliser aux choix :
  - à la boutique d'usine de la laiterie Triballat de Rians
  - chez Mr BROCADET, épicier ambulant
  - aux Comptoirs de Brécy
- un panier garni

Une réunion préparatoire sera organisée.

#### 9. Frais de fonctionnement des écoles

Référence : 2022\_0034

Objet : Frais de fonctionnement des écoles

108 élèves sont inscrits à l'école publique de Brécy. Une enveloppe de 55€ est proposée pour chaque élève + 55€ pour chacune des 5 classes + 55€ pour la direction ; soit un budget total de  $114 * 55€ = 6\ 270€$ .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, fixe à 55 euro le montant attribué à chaque élève pour le financement des fournitures scolaires de 2023.

Le renouvellement de certains matériels informatiques est à prévoir. Une étude sera faite dans le cadre du Territoire Numérique du Cher.

#### 10. Répartition de la taxe d'aménagement entre la commune et la CDC

La discussion et la délibération autour de la répartition de la taxe d'aménagement sont repoussées en raison d'un manque d'informations. Une réunion de la CDC est prévue sur ce sujet dans les prochaines semaines.

#### **e. Questions diverses**

##### - Demandes de subvention

Le Secours Populaire et la Fondation des Aveugles ont adressé à la commune des demandes de subvention. Elles seront étudiées avec les autres demandes pour 2023.

##### - Organisation des prochaines festivités

Le spectacle de Noël est prévu le dimanche 18 décembre, en partenariat avec le Foyer Rural, avec une représentation du théâtre Bambino.

Les vœux du Maire sont prévus le vendredi 13 janvier.

Une carte de vœux sera adressée aux habitants de la commune.

La commande de sapins sera passée via la coopérative scolaire.

Les décorations seront mise en place début décembre.

La couleur sur la façade de la mairie évolue en fonction des thématiques : rose pour octobre rose ; orange pour Halloween...

##### - Déploiement de la Fibre Optique

La fibre sera mise en place sur la commune à l'été 2024. Une réunion a eu lieu entre la Municipalité et Axione, l'entreprise implantant la fibre sur le territoire.

Seuls cinq poteaux supplémentaires seront installés. Le reste de la fibre passera par les poteaux existants ou sera enterré.

Les plans sont présentés.

Une demande d'un boucher a été faite pour s'installer un matin par semaine dans la commune. Le principe est validé.

Les haies proches du stade ont été arrachées car de nombreux arbres étaient morts. Tout sera replanté à partir de mi-décembre, dans le cadre de « Plantons le décor ».

Le prochain Conseil est fixé au lundi 5 décembre, à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

Brécy le 27 octobre 2022

L'Adjoint au Maire,



Aurélien LAUNAY

Le Secrétaire de séance,



Patrick BOUGRAT